



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

femmes

Question écrite n° 20523

Texte de la question

Alertée par la ligue du droit international des femmes, Mme Virginie Duby-Muller appelle l'attention de Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative sur une dérive affectant le sport, même au plus haut niveau, consistant à afficher sa pratique religieuse, ce qui est incompatible avec la laïcité qui constitue le socle de notre société, et l'exigence de neutralité sur laquelle se fonde la règle sportive. Aussi elle lui demande si elle compte interdire les pratiques discriminatoires à l'égard des femmes qui se manifesteraient par le refus de pratiquer tel ou tel sport ou l'exigence du *hidjab* ou d'une tenue couvrante que ne justifierait pas la discipline sportive. En se souvenant du traitement réservé à l'Afrique du sud au temps de l'apartheid elle lui demande si elle a l'intention d'interdire à nos équipes de rencontrer des équipes étrangères qui imposeraient de telles discriminations à leurs membres ou de les recevoir sur notre territoire national. Enfin, elle souhaiterait savoir si elle compte interpellier le CIO, la FIFA et les fédérations internationales prévoyant des dérogations ciblant les athlètes de confession (réelle ou supposée) musulmane, en rappelant le caractère universel que devrait conserver le sport sans aucune autre distinction entre les athlètes que l'excellence sportive.

Texte de la réponse

La position du Gouvernement est claire : on ne porte pas de voile pour faire du sport. Un terrain de football, un stade, un gymnase, un dojo ne sont pas des lieux d'expression politique ou religieuse. Ce sont des lieux de neutralité où doivent primer les valeurs du sport : l'égalité, la fraternité, l'impartialité, l'apprentissage du respect de l'arbitre, de soi-même et de celui d'autrui. Il appartient donc au mouvement sportif français de faire en sorte que les règlements respectent ces valeurs, tout en garantissant l'absence de discrimination et une stricte égalité hommes-femmes. En effet, nul ne doit être écarté de la pratique sportive en raison de ses opinions religieuses ou politiques. Le sport est un formidable levier d'intégration, de lutte contre l'échec scolaire, d'émancipation et de réduction des inégalités sociales et culturelles. Le Gouvernement et l'ensemble des acteurs du monde sportif restent vigilants, mobilisés et déterminés à empêcher que le sport ne devienne un lieu de tensions, de sexisme ou d'exclusion.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20523

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Ministère attributaire : Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mars 2013](#), page 2450

Réponse publiée au JO le : [9 avril 2013](#), page 3951